

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 13 février 2020 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9h09.

PRÉSENTATIONS

Présentation des digues, les enjeux réglementaires et les stations de mesure.

État d'avancement du projet de la Promenade fluviale et lien avec les projets du Parc Jean-Drapeau et du pont Champlain dans le cadre de la déconstruction.

CE20-016

OBLIGATION POUR LES MUNICIPALITÉS À CÉDER GRATUITEMENT UN IMMEUBLE À UN CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE POUR LA CONSTRUCTION OU L'AGRANDISSEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Attendu que l'une des principales missions de l'État québécois est d'assurer aux citoyennes et aux citoyens l'accès à des services éducatifs de qualité ainsi qu'à un environnement d'apprentissage qui leur permet de développer pleinement leurs compétences et d'exploiter leur potentiel;

Attendu que depuis 1995, l'aide financière allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire, dans le cadre de mesures d'ajout d'espace, ne prend pas en considération les sommes nécessaires à l'acquisition d'un terrain;

Attendu que la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires obligera désormais les municipalités à céder gratuitement un immeuble à un centre de service scolaire pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire;

Attendu que les municipalités ont été reconnues par le gouvernement du Québec comme des gouvernements de proximité, dont les conseils municipaux sont élus, responsables et imputables, et qu'ils possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner et qu'en conséquence le gouvernement du Québec aurait dû les consulter sur ses intentions avant d'adopter les nouvelles dispositions législatives prévues à cette loi;

Attendu que ces nouvelles dispositions législatives ont pour effet de transférer aux municipalités des dépenses de l'État qui dispose, contrairement aux villes, des sources de revenu appropriées pour assurer le financement de l'éducation;

Attendu que dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une somme de 1,1 milliard de dollars est consacrée à des projets majeurs dans la région métropolitaine de Montréal et ailleurs au Québec, visant la construction et la rénovation d'écoles primaires et secondaires au cours des prochaines années afin de répondre aux besoins les plus criants ;

Attendu que plus d'une centaine d'écoles seront construites sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal d'ici 2029;

Attendu que depuis les années 2000, on constate une augmentation importante du prix des terrains sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu que ce transfert des dépenses du gouvernement du Québec vers les municipalités aura un impact direct sur le compte de taxe foncière des citoyennes et des citoyens;

Attendu que l'État assume le coût d'acquisition des terrains nécessaires dans l'exercice de ses autres missions, notamment celle de la santé;

Attendu les nombreuses représentations de l'Union des municipalités du Québec au cours des derniers mois à l'égard de cet enjeu;

Il est résolu :

D'appuyer l'Union des municipalités du Québec et de demander au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'obliger les municipalités à céder gracieusement leurs terrains pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires et de prévoir dans le PQI 2020-2029 et dans son prochain budget, à l'instar de ce qui se fait pour les autres infrastructures nécessaires aux missions de l'État, les sommes nécessaires pour l'acquisition des terrains requis pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires.



CE20-017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 23 JANVIER 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 23 janvier 2020.

CE20-018 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2020

Il est résolu d'adjuger à la firme «Géolocation SPRCP Inc.» le contrat d'acquisition d'imagerie numérique multispectrale aéroportée du territoire de la Communauté, pour un montant forfaitaire de cent soixante-six dollars mille et quatre cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingts cents (166 483,80 \$) incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission, suite à l'appel d'offres numéro GEO-2019-02 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

CE20-019 AUTORISATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR LES STATIONS LIMNIMÉTRIQUES

Il est résolu d'annuler l'appel d'offres BPGRI-2019-04 et d'autoriser un nouvel appel d'offres public pour réaliser l'installation des 26 stations restantes sur le territoire de la Communauté en tenant compte des nouvelles exigences techniques d'installation.

CE20-020 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MME SUZIE MIRON DANS LE CADRE DE SA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL SUR LE COMITÉ INTERNATIONAL DU LAC ONTARIO ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Il est résolu d'autoriser le remboursement des dépenses de Mme Suzie Miron pour un montant n'excédant pas trois mille sept cents dollars (3 700 \$) dans le cadre de ses activités de représentation de la Communauté au sein du Comité international du Lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent lors des réunions annuelles de celui-ci à Ann Arbor dans l'état du Michigan les 10 et 11 mars 2020.

CE20-021 HYDRO-QUÉBEC – LIGNE BEAUMONT-FLEURY

Il est résolu d'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles que le projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction de la ligne souterraine Beaumont / Fleury à 315 kV sur le territoire de l'agglomération de Montréal est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE20-022 HYDRO-QUÉBEC – LIGNE BÉLANGER-ROSEMONT

Il est résolu d'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles que le projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction des lignes souterraines Bélangier / Rosemont à 315 kV sur le territoire de l'agglomération de Montréal est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.



CE20-023 RÈGLEMENT NUMÉRO 97-33R-10 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MOULINS

Il est résolu d'approuver le règlement 97-33R-10 de la MRC Les Moulins modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) et le cadre normatif qui y est associé puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE20-024 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le projet de modification amendé du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles ci-joint et de le transmettre à la Société québécoise de récupération et de recyclage pour compléter l'analyse de conformité.

CE20-025 MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LES MESURES RÉGLEMENTAIRES PERMETTANT D'ENCADRER LA COMBUSTION DU BOIS

Il est résolu de confier à la Commission de l'environnement le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, concernant la proposition de mesures réglementaires permettant d'encadrer la combustion du bois.

CE20-026 NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu :

- De renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats de M. Normand Dyotte, maire de Candiac, Mme Carolle Belley, trésorière, Mme Diane Lafond, conseillère ressources humaines à titre de membres représentant l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Communauté ;
 - De nommer, pour une durée de trois ans, M. Tim Seah, secrétaire à titre de membre représentant l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Communauté ;
 - De renouveler, pour une période de trois ans, le mandat de Mme Paulette Legault à titre de membre tiers externe de ce comité de retraite.
-

CE20-027 LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 1er au 24 janvier 2020.



CE20-028

FACTURE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation d'adhésion de la Communauté à titre de membre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 au montant de 277 117,32 \$ y compris les taxes applicables.

CE20-029

PROMENADE FLUVIALE

Il est résolu de réitérer à la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent l'importance du projet de Promenade fluviale du Grand Montréal dans le cadre de la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

De demander à la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent de convenir rapidement une entente avec la Ville de Sainte-Catherine, mandataire de la Communauté, afin de réaliser les plans et devis de la Promenade fluviale et d'en informer le ministre des Transports du Canada, monsieur Marc Garneau.

CE20-030

APPROBATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, VOLET METRO.

Vu la recommandation numéro CTR 20-08 de la commission du transport adoptée à sa séance du 4 février 2020,

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le volet métro du programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal.

CE20-031

NOMINATION À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES.

Vu le dépôt de la résolution numéro 2019-11-205 de la MRC Thérèse-de-Blainville concernant la nomination de M. Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville au Conseil de Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que de l'intérêt manifesté par la Table des Préfets et Élus de la Couronne Nord de désigner M. Richard Perreault au poste de vice-président à la commission du développement économique, équipements métropolitains et finances.

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer

M. Richard Perreault, maire de Blainville, au poste de vice-président à la Commission du développement économique, équipements métropolitains et finances en remplacement de Mme Marlène Cordato.



CE20-032

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU
CONSEIL DU 27 FÉVRIER 2020

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil du
27 février 2020.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

POUR INFORMATION

Correspondance transmise

- Lettre du 31 janvier 2020 du directeur général à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lui transmettant, conformément à l'article 270 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, un rapport sur l'opportunité de modifier le territoire de la Communauté.
- Lettre du 4 février 2020 du directeur général au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, concernant la consultation portant sur le projet de loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

Positions

Lutte aux changements climatiques

- Demande aux gouvernements du Canada et du Québec d'agir plus rapidement et concrètement en prenant des mesures.

Boucherville : résolution 200120-45 du 20 janvier 2020.

Règlement numéro 501-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm

- Lettre de la Fédération de l'Union des producteurs de Lanaudière (FUPAL) du 29 janvier 2020 à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest. Demande de suspendre l'entrée en vigueur du Règlement, de clarifier sa conformité aux orientations gouvernementales et de ne pas émettre de nouvel avis de conformité avant leur révision.

Appui

Demande de prolongation de délai auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'analyse de conformité au PMAD

La MRC Les Moulins, par la résolution 12416-01-20 du 21 janvier 2020, appuie la demande de la Communauté à l'égard de l'avis de conformité qu'elle doit émettre vis-à-vis de son règlement numéro 97-33R-7. / Le 31 janvier 2020, réponse favorable du MAMAH accordant un délai supplémentaire jusqu'au 2 mars 2020.

Information

RCI no 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation

- Terrebonne : résolution numéro 22-01-2020 du 13 janvier 2020 désignant des inspecteurs métropolitains locaux.



Projet de lettre préparée par la Communauté métropolitaine de Montréal

- Note d'information et projet de lettre préparés par la Communauté à Mme Sonia Lebel, ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information pour la consultation de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec concernant le projet de loi 39 (Loi établissant un nouveau mode de scrutin : pour un traitement équitable des régions).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h32.

Les résolutions numéros CE20-016 à CE20-032 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire